COMMUNE DE VILLENOUVELLE

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX – MONUMENTS HISTORIQUES

RENOVATION DE LA COUVERTURE DE LA HALLE

Pouvoir adjudicateur / Maître d'ouvrage :	Commune de Villenouvelle représentée par son maire en exercice Thomas PORTIER
Objet du marché :	Travaux de restauration de la couverture de la halle classée au titre des monuments historiques
Maîtrise d'œuvre :	Architecte du Patrimoine : Agence Virginie Lugol Hôtel d'Astorg 16 rue des Changes 31000 TOULOUSE
Procédure de passation :	Procédure adaptée (MAPA) – Code de la commande publique Conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi Climat et Résilience, les considérations environnementales ont été pleinement intégrées à la présente procédure, tant au stade de l'analyse des offres via un critère dédié qu'au travers de clauses environnementales inscrites au cahier des charges.
Date et heure limites de remise des plis :	le 06/01/27 à 12h00

Article 1 – Objet et étendue de la consultation

1.1. Objet du marché

Le présent marché a pour objet la réalisation des travaux de restauration de la couverture de la halle, située à 6 Route Départementale 813, 31290 Villenouvelle, édifice classé au titre des monuments

historiques par arrêté du 19/12/1973. Les interventions sont soumises au contrôle scientifique et technique des services de l'État (DRAC / UDAP) conformément au Code du patrimoine.

1.2. Décomposition en lots

Le marché est dévolu en lot unique : Lot unique – Travaux de couverture. Se conformer au CCTP.

1.3. Visite obligatoire du site

Une visite sur site est obligatoire préalablement à la remise de l'offre afin d'appréhender les sujétions d'accès, la configuration de l'ouvrage et les exigences de protection de l'édifice classé.

- **Dates de visite :** une visite du site est obligatoire. Il convient de prendre RDV avec le responsable des services techniques de la collectivité au 06.83.06.89.32.
- **Point de rendez-vous :** Halle de Villenouvelle

Une attestation de visite sera délivrée à chaque candidat et devra impérativement être jointe à l'offre.

Article 2 – Conditions de la consultation

2.1. Contenu du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

Le DCE est mis à disposition gratuitement sur le profil acheteur de ladepeche-marchespublics.fr. Il comprend :

- Le présent Règlement de la Consultation (RC) ;
- L'Acte d'Engagement (ATTRI1) et ses annexes ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et les pièces graphiques ;
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) ;

2.2. Questions des candidats et modifications du DCE

Les candidats peuvent poser des questions écrites via le profil acheteur au plus tard le 20/12/2026. Une réponse collective est adressée à l'ensemble des candidats inscrits avant cette même date. L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au DCE jusqu'à 10 jours avant la date limite de remise des plis.

2.3. Variantes et prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

- **Variantes à l'initiative du candidat :** Aucune variante autorisée. La proposition doit respecter les prescriptions patrimoniales du CCTP.

- **Prestations supplémentaires éventuelles :** Sans objet.

Article 3 – Présentation des candidatures et des offres

Les plis doivent être transmis exclusivement par voie électronique sur le profil acheteur ladepeche-marchespublics.fr. Une copie de sauvegarde peut être adressée dans les délais réglementaires sur support physique ou électronique.

3.1. Pièces de la candidature

Les candidats produisent le DUME ou les formulaires DC1 et DC2 complétés, accompagnés de :

- **Capacité économique et financière :** Déclaration de chiffre d'affaires global et du domaine concerné sur les 3 derniers exercices ; attestations d'assurance RC professionnelle et décennale en cours de validité couvrant les travaux sur monuments historiques.
- **Capacité technique et professionnelle :** Effectifs moyens annuels et encadrement sur les 3 dernières années ; références de travaux similaires sur bâti ancien ou protégé appuyées par des certificats de bonne exécution ; moyens techniques et matériels.
- **Qualifications patrimoniales :** Certificat de qualification professionnelle adapté à la restauration des monuments historiques (ex. : **2393 Restauration de charpente des monuments historiques, 3194**)

3.2. Pièces de l'offre

- **Acte d'Engagement :** Complété et daté
- **Pièces financières DPGF:** Complétés et chiffrés en euros HT et TTC.
- **Mémoire technique :** Document spécifique au chantier détaillant : (1) la méthodologie d'intervention, la dépose soignée, le tri/réemploi et la mise en œuvre des matériaux traditionnels ; (2) l'organisation du chantier, la protection de la halle classée et la sécurité ; (3) l'équipe dédiée (compagnons qualifiés) et le planning prévisionnel ; (4) la gestion environnementale et des déchets.
- **Attestation de visite :** Dûment signée par le représentant du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre.

Article 4 – Jugement des offres et attribution

Après élimination des offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées, les offres sont classées selon les critères pondérés suivants :

Critères de jugement	Pondération	Modalités d'appréciation
1. Valeur technique	**50 %**	Compréhension du projet, méthodologie patrimoniale et mise en œuvre : 25 pts Organisation, sécurité, planning : 10 pts Moyens humains dédiés : 15 pts
2. Prix des prestations	**40 %**	Apprécié au regard du montant total TTC figurant dans l'Acte d'Engagement
3. Traitement environnemental	**10 %**	Recyclage des déchets, traitement des chutes, part de bois réemployé…

La spécificité du chantier nécessite une qualification des entreprises :

- **2393 Restauration de charpente des monuments historiques**
- **3194 Couverture des monuments historiques**

Ou de références équivalentes.

L'acheteur se réserve la possibilité d'engager une négociation avec les 3 premiers candidats issus du classement initial, portant sur tous les éléments de l'offre.

Article 5 – Renseignements complémentaires et recours

Renseignements : Toute demande d'information transite exclusivement par le profil acheteur ladepeche-marchespublics.fr.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de TOULOUSE.